

Guéret, le 31 mars 2020

Coronavirus : les premiers guides sectoriels de bonnes pratiques sont mis en ligne

Nous vous l'annonçons la semaine dernière, le ministère du Travail a mis en place une équipe d'experts, dédiée à formuler des préconisations concrètes par secteur ou par métier pour répondre au double enjeu de continuité de l'activité économique et de protection des salariés.

Ces experts ont pour mission de produire des guides pratiques en lien avec les secteurs concernés, sur la meilleure façon d'appliquer les gestes barrières et les règles de distanciation.

En effet, la protection des salariés constitue la préoccupation majeure du ministère du travail et la nécessaire continuité de l'activité économique ne doit pas se faire au détriment de la sécurité des salariés.

Au total, ce seront environ 15 guides pratiques qui seront produits, dans les 10 jours (ambulanciers, cuisiniers, activités de propreté...)

Trois guides viennent d'ores et déjà d'être mis en ligne sur le site du ministère du Travail :

- [Chauffeur livreur](#)
- [Travail en caisse](#)
- [Travail en boulangerie](#)

La Préfète encourage toutes les entreprises concernées à échanger le plus rapidement possible en CSE (comité social et économique) afin de mettre en place l'organisation du travail adaptée à la crise que nous traversons.